

**RAPPORT**  
**N° 2012/E2/101**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012**

**5 ET 6 JUILLET**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF  
DE CORSE A SIGNER LE MARCHE RELATIF  
A LA CREATION D'UN BARREAU ROUTIER ENTRE  
LA ROUTE NATIONALE 193 (FUTURE ROUTE  
TERRITORIALE 20) ET LA ROUTE NATIONALE 200  
(FUTURE ROUTE TERRITORIALE 50)**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES  
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<b>DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**OBJET : Autorisation de M. le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif à la création d'un barreau routier entre la Route Nationale 193 (future Route Territoriale 20) et la Route Nationale 200 (future Route Territoriale 50)**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché concernant la maîtrise d'œuvre d'un barreau routier créé entre la Route Nationale 193 et la Route Nationale 200.

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

- ✓ La procédure choisie est l'appel d'offres ouvert. Il est soumis aux dispositions des articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics ;
- ✓ Marché ordinaire pouvant être conclu avec des entrepreneurs groupés solidaires ;
- ✓ Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 180 jours ;
- ✓ Marché à prix forfaitaires
- ✓ Les prix sont révisables.
- ✓ Les délais d'exécution sont les suivants (avec la possibilité du chevauchement des missions complémentaires avec les missions de base) :

Objet	Délai d'exécution
<b>Missions de base :</b>	
Avant-projet (AVP)	2 mois
Etudes de projet (PRO)	3 mois
Examen de conformité-visa (VISA)	1 mois
<b>Missions complémentaires :</b>	
Etudes hydrauliques (HYDR)	2 mois
Elaboration du dossier « Loi sur l'eau » (DLE)	2 mois
Elaboration du dossier de DUP (DUP)	2 mois
Elaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE)	4 mois

L'estimation de l'administration est de 400 000 € HT. L'opération sera financée à 100 % par la Collectivité Territoriale de Corse sur les crédits d'investissement - Chapitre 908, Article 2315 - AP N° 12120267 E «Etudes générales».

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères d'attribution sont ceux prévus à l'article 53 du CMP :

- ✓ Prix (pondération : 50) ;
- ✓ Note Méthodologique développant les points suivants : schéma d'organisation (moyens humains) et moyens techniques mis en œuvre pour chacune des phases études et réalisation (composition de l'équipe, nombre de jour par intervenant, nombre de réunions, modalités de mise en place des moyens) garantissant la tenue des délais, en cohérence avec la sous-décomposition des prix forfaitaires (pondération : 40) ;
- ✓ Matériel utilisé pour les prestations, notamment la DAO (pondération : 10).

La valeur technique des prestations a été jugée au vu du mémoire technique. La méthode retenue pour le calcul de la note technique est : note maximale (sur 20) x valeur de l'offre/valeur meilleure offre.

Le critère prix a été apprécié au vu du détail estimatif fourni par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat. La méthode retenue pour le calcul de la note du prix est : note maximale (sur 20) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre.

Le nombre de plis reçus est de 7. Les candidats ayant remis une offre sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° PLI	ENTREPRISE OU MANDATAIRE (EN CAS DE GROUPEMENT)
1	TRACTEBEL ENGINEERING-COYNE ET BELLIER
2	EGIS FRANCE
3	ARCADIS ESG
4	SARL GLOBAL SUD
5	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE
6	Cabinet BLASINI
7	INTERVIA ETUDES

Au vu du rapport d'examen des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 janvier 2012, a décidé d'analyser l'ensemble des offres. Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus à l'ouverture des offres :

N° pli	Bureau d'études	Montant HT
1	TRACTEBEL ENGINEERING	550 630,00 €
2	EGIS FRANCE	989 392,50 €
3	ARCADIS ESG	891 350,00 €
4	SARL GLOBAL SUD	550 000,00 €
5	INGEROP	390 000,00 €
6	Cabinet BLASINI	681 976,00 €
7	INTERVIA ETUDES	330 000,00 €

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au groupement INTERVIA ETUDES mandataire, ARCADIS co-traitant et BIOTOPE sous traitant, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Ces sociétés ont justifié de leur régularité fiscale et sociale.

En conclusion, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un barreau routier entre la Route

Nationale 193 et la Route Nationale 200 pour un montant de 330 000,00 € HT soit 394 680,00 euros TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
République Française

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Description du marché : **Création d'un barreau routier entre la Route Nationale 193 et la Route Nationale 200 Maîtrise d'œuvre**

Coût total du marché : **394 680 000 € TTC**

SECTION :  **INVESTISSEMENT**  
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ?  **OUI**  
 NON

N° Programme (s) : **1212 Réseau Routier National**  
N° Opération (s) : **1212-0267E « études générales »**

Cette opération est-elle cofinancée ?  **OUI**  
 NON

Sur quel fonds ?  PEI 1  
 **PEI 2**  
 PO FEDER  
 CPER  
 FEADER

Montant du financement :

**Collectivité Territoriale de Corse : 30 %**  
**Etat : 70 %**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

---

**DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHE DE MAITRISE  
D'ŒUVRE RELATIF A LA CREATION D'UN BARREAU ROUTIER  
ENTRE LA ROUTE NATIONALE 193 ET LA ROUTE NATIONALE 200**

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille douze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif à la maîtrise d'œuvre d'un barreau routier créé entre la Route Nationale 193 et la Route Nationale 200, avec le groupement d'entreprises INTERVIA ETUDES mandataire - ARCADI - BIOTOPE, pour un montant de 394 680 000 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI